

COMMUNIQUE DE PRESSE

Création d'Air PACA

Un observatoire régionalisé de surveillance de la qualité de l'air en Provence Alpes-Côte d'Azur

Née de la fusion des associations agréées de surveillance de la qualité de l'air, AIRFOBEP¹ et Atmo PACA², Air PACA est désormais organisme unifié chargé de la surveillance de la qualité de l'air en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ce regroupement, application de la Loi Grenelle 2, préserve l'héritage des structures historiques et permet de mettre en commun les outils et l'expertise pour répondre aux nombreux défis de nos territoires.



Assemblée Générale constitutive Air PACA du 10 janvier 2012.

De gauche à droite : M. ROBIN (Air PACA), M. ROY (secrétaire général Air PACA), M. MARIA (vice-président Air PACA), M. ANDREONI (président Air PACA), M. VILLETARD (Air PACA)

Air PACA est une association indépendante, par le principe de gouvernance quadripartite (État, collectivités, industriels, associations de défense de l'environnement et de protection du consommateur) défini par la loi sur l'air de 1996 et regroupe au jour de sa création **129 membres**.

La présidence de cette nouvelle entité est assurée par **Serge Andréoni**, sénateur-maire de Berre l'Étang, et la vice-présidence, par **Pierre-Charles Maria**, maire de Peillon et vice-président délégué à l'environnement et au développement durable à l'université de Nice Sophia Antipolis.

Le secrétariat général et le poste de trésorier ont été confiés à **Laurent Roy**, directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et **Gérard Ferréol**, président d'Environnement Industrie.

Air PACA poursuit les missions de ses deux associations constituantes :

- Surveiller la qualité de l'air sur l'ensemble de la région en répondant aux attentes de la réglementation et des acteurs locaux,
- Prévoir la qualité de l'Air pour mieux informer et sensibiliser les populations,
- Diffuser l'information en cas d'épisodes de pollution atmosphérique,
- Déclencher les procédures de réduction des émissions industrielles soufrées,
- Mettre en œuvre des études spécifiques afin d'améliorer les connaissances sur la qualité de l'air,
- Accompagner les acteurs (services de l'État, collectivités, industriels) dans leurs actions en faveur de l'air, en mettant en place des outils d'aide à la décision et une expertise au service de tous.

Trois comités territoriaux ont été mis en place, dès la création de l'association, sur l'Est et l'Ouest des Bouches-du-Rhône, ainsi que les Alpes Maritimes. Animés par un Président territorial, ces comités assureront le dialogue avec les acteurs et l'adaptation de la surveillance aux spécificités des territoires.

1 : zone de surveillance : Région de l'étang de Berre et de l'ouest des Bouches-du-Rhône.

2 : zone de surveillance : Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Est des Bouches-du-Rhône, Var et Vaucluse

AIR PACA - Communication

Christelle Pakulic : christelle.pakulic@airfobep.org
04.42.13.01.20

Établissement de Martigues

Route de la Vierge
13500 Martigues
Tél. : 04 42 13 01 20

Siège Social

Le Noilly Paradis
146 rue Paradis – 13294 Marseille cedex 06
Tél. : 04 91 32 38 00

Florence Péron : florence.peron@atmopaca.org
04.91.32.38.00

Établissement de Nice

333, Promenade des Anglais
06200 Nice
Tél. : 04 93 18 88 00